

Référents Éducation à la vie affective, relationnelle et à la sexualité en EPLE

Mission académique Éducation à la sexualité

Aline Bohly, IA-IPR de SVT
Adrien DAVID, IA-IPR de Lettres
Michelle LORENZI, ICT
Mél : mission.eas@ac-creteil.fr

Texte adressé à Mesdames et messieurs les proviseurs des lycées, lycées professionnels, les directeurs d'EREA et de l'ERPD, Mesdames et messieurs les principaux des collèges, s/c de Mesdames et Messieurs les inspecteurs académiques, directeurs académiques des services de l'Éducation nationale de Seine-et-Marne, de Seine-Saint-Denis, du Val de Marne.

Objet : Identification et formation des référents Éducation à la vie affective, relationnelle et à la sexualité (EVARS) pour les collèges et les lycées

Le programme d'éducation à la vie affective et relationnelle et à la sexualité (EVARS dans le 2nd degré), publié au Journal officiel du 5 février 2025, vise à développer des comportements responsables et respectueux, contribuant ainsi à la construction individuelle et sociale des futurs citoyens. Il allie l'acquisition de connaissances scientifiques et juridiques à la transmission de valeurs citoyennes et au développement de compétences psychosociales essentielles.

Dès la rentrée de septembre 2025, ce programme concernera tous les élèves et permettra la mise en œuvre effective des trois séances annuelles obligatoires chaque année, telles que prévues dans le code de l'éducation.

Les séances seront assurées par les professeurs, en collaboration avec les personnels éducatifs, sociaux et de santé de l'éducation nationale, dans un cadre interdisciplinaire et pluri-catégoriel.

1 - Identification des référents EVARS en EPLE

[La circulaire du 4 février 2025](#) détaille les modalités de mise en œuvre et souligne l'importance d'adapter le contenu à la maturité des élèves. Elle invite les chefs d'établissement à prendre appui sur un référent EVARS (qui peut être le même que le référent Égalité filles-garçons) dont le rôle est de développer une expertise et de conseiller les chefs d'établissement pour l'organisation et la mise en œuvre des séances. Afin de garantir la progressivité et la complémentarité de cette éducation au cours de la scolarité, un projet pédagogique est construit dans le cadre des instances pédagogiques de l'établissement.

Nous remercions les chefs d'établissement de renseigner le bref formulaire ci-dessous afin de faire connaître le nom du référent de l'établissement à la mission académique EAS qui les accompagnera dans leur mission. Vous trouverez en annexe de cette note un vademecum pour le référent EVARS.

<https://urls.fr/oa3HqU>

2 - Formation des référents et de tous les personnels

Un premier parcours d'autoformation intitulé « Les enjeux de l'EVARS dans le second degré » est désormais disponible sur la plateforme M@gistère. Nous encourageons vivement les personnels à suivre ce dispositif de formation qui s'adresse à l'ensemble des membres de l'équipe éducative des établissements.

La mission académique Éducation à la sexualité a présenté le programme d'*Éducation à la vie affective et relationnelle, et à la sexualité* lors d'un webinaire, le 21/05/2025. L'enregistrement du webinaire est mis à disposition de tous les personnels de l'académie.

<https://urls.fr/jtXw9a>

Des ateliers territorialisés de formation (Formations à déclinaison locale par district) des référents seront déployées en académie à la rentrée prochaine.

Enfin, des ressources pédagogiques pour chaque niveau de classe, de la maternelle au lycée, seront publiées prochainement par la Dgesco.

Nous comptons sur votre nécessaire collaboration à la mise en œuvre effective du premier programme d'EVARS et vous remercions.

Les pilotes de la mission Éducation à la sexualité

Aline Bohly

Adrien David

Michelle Lorenzi